



311417 - Le jugement de l'étude de l'informatique dans un pays non musulman et le fait d'y exercer un travail dans le même domaine

question

Est-il permis de se spécialiser dans l'étude des technologies de l'information dans un pays non musulman? Cela implique qu'on aide des compagnies à traiter avec des licences ou à s'occuper de la protection des données personnelles?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a aucun inconvénient à étudier les technologies de l'information dans un pays musulman. Quant au travail à exercer dans ce domaine, il ne doit pas s'étendre à une activité qui facilite la désobéissance (envers Allah) comme la protection des données d'une banque usurière ou d'une institution de jeu de hasard ou des organismes qui luttent contre l'islam, etc. C'est parce qu'Allah le Très-haut a dit: « Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression » (Coran, 5:2)

C'est bien une assistance évidente à la désobéissance que de participer à l'espionnage contre les pays musulmans ou contre des individus innocents ou la violation de la vie privée des gens. Sous ce rapport, Allah le Très-haut a dit: « Et n'espionnez pas; et ne médisez pas les uns des autres » (Coran, 49:12) .

Allah le sait mieux.